

Nouveautés, obligations, astuces le GUIDE DES COLLECTES 2025



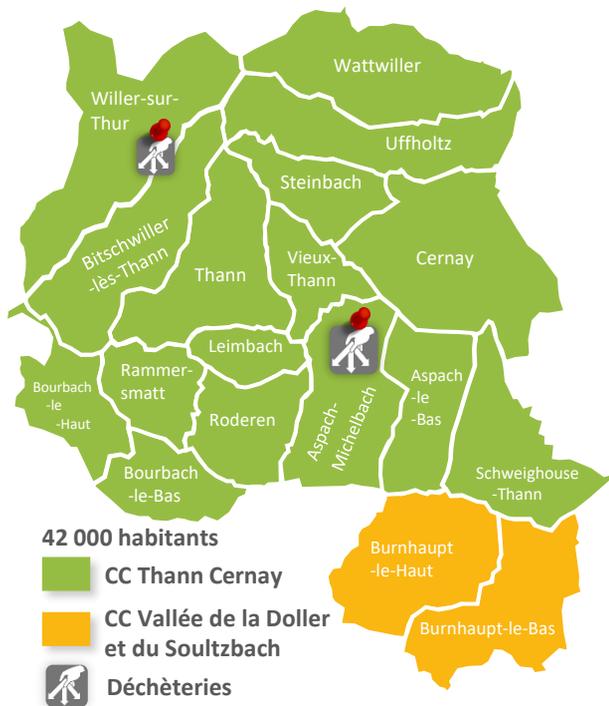
ICI, ON TRIE !



RÉDUIRE, RÉEMPLOYER, RECYCLER



Le **Syndicat Mixte de Thann Cernay** est le service public en charge de la gestion des déchets ménagers. Il a pour objectif de réduire et de valoriser tout ce qui peut l'être pour tendre vers le zéro déchet.



Ce guide de collecte vous indique toutes les filières de tri disponibles sur notre territoire. Vous l'avez peut-être lu sur le courrier joint à votre dernière facture, le coût d'un déchet jeté dans le bac gris est 4 fois supérieur au coût d'un déchet jeté dans le sac jaune. Alors, n'hésitez plus, **tous les emballages et tous les papiers et cartons vont au sac jaune**. Et si vous avez un doute, l'application Citeo « Guide du tri » téléchargeable sur votre téléphone peut vous aider.

Mais vous pouvez aller encore plus loin car trier c'est bien, mais les **3R** (Réduire, Réemployer ou Recycler) **c'est encore mieux**.

Chaque année, des tonnes de déchets pourraient être évitées si nous choisissons de donner une seconde vie à nos biens. La réutilisation permet de valoriser un objet souvent encore fonctionnel. Et s'il ne fonctionne plus, il suffit parfois d'une petite réparation pour que tout rentre dans l'ordre. Justement, de plus en plus de **Repair'café** sont proposés sur notre territoire pour vous aider gratuitement à réparer. Pensez donc à troquer, réparer ou recycler au lieu de jeter !

Réduire, Réemployer ou Recycler, c'est non seulement réduire notre empreinte écologique et participer à la préservation de notre environnement, mais aussi permettre de mieux maîtriser le coût de la collecte et du traitement des déchets. Alors, tous ensemble, faisons de 2025 une année modèle pour la réduction des déchets. Bonne année à tous.

La Présidente
Marie-Paule Morin

COMMENT RÉDUIRE SES DÉCHETS ?

« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas »

Notre consommation et notre comportement au quotidien jouent un rôle important sur la quantité de déchets que nous générons. **Du fait de l'évolution de nos modes de vie, nous produisons deux fois plus de déchets qu'il y a 40 ans.**

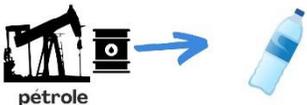
Sur notre territoire, chaque année, **463 kg de déchets par habitant sont collectés en porte à porte et en déchèterie.**

Avec la raréfaction des ressources naturelles et les coûts élevés de la collecte et du traitement, la réduction de la quantité de nos déchets produits est essentielle.



Les matières premières de nos déchets

Les plastiques



pétrole

Les papiers et cartons



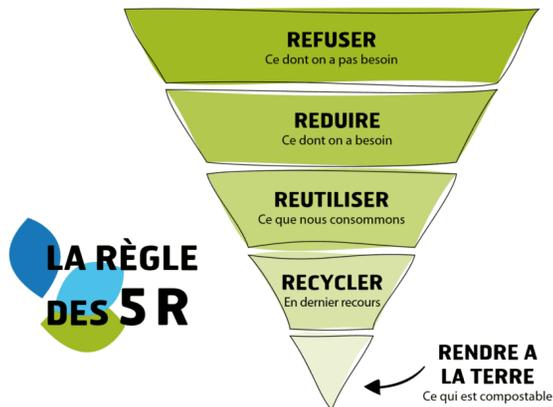
arbres

Les métaux



minerais

Nos solutions :



Déposez ou récupérez **GRATUITEMENT** des restes de matériaux de travaux et objets à la **déchèterie d'ASPACH-MICHELBACH**. Déposez également vos objets à la déchèterie de **WILLER SUR THUR**, nous assurons le transfert !

BRICOthÈQUE

Dépôts : lundi, vendredi et samedi - directement à la Bric^othèque.
Mardi, mercredi et jeudi dans les bacs sur autorisation des agents à Aspach-Michelbach et aux horaires d'ouverture à Willer-sur-Thur.
Récupération : vendredi et samedi uniquement à Aspach-Michelbach jusqu'à 17h avec badge valide. Passage non décompté du forfait.

Comment réduire mes déchets ? Tous nos conseils

<https://www.smtc68.fr/>



NOS ASTUCES REEMPLOI ET REPARATION

Pourquoi acheter neuf quand nos placards regorgent de trésors ?

Les bons gestes à adopter :



La réparation

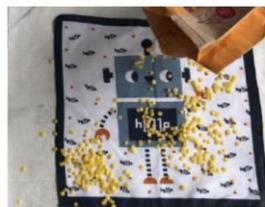


Les achats de seconde main



Le troc ou les espaces de gratuité !

Pour en savoir + : <https://www.sm4.fr/un-tresor-dans-vos-placards.htm>



JE CRÉE MON
EMBALLAGE
DURABLE AVEC DES
CHUTES DE TISSU ET
DE LA CIRE



C'est cassé ? Faites réparer !

Dans des lieux coopératifs avec les Repairs café - <https://www.sm4.fr/les-repair-cafe.htm>

Avec des aides financières : Le bonus réparation -

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/bonus-reparation-comment-ca-marche#>

Et maintenant c'est aussi pour les chaussures et vêtements : Refashion -

<https://refashion.fr/citoyen/fr/bonus-reparation>



LE PAPIER, LE CARTON ET LES EMBALLAGES VIDES

Un tri réussi : emballages VIDES et NON emboîtés !

TOUS LES EMBALLAGES VONT AU TRI !



Je vide bien mon emballage et qu'il soit en carton, en plastique ou en métal, hop, dans le sac jaune !

Un doute? Consultez <https://www.triercestdonner.fr/guide-du-tri>

avec



Pour la collecte, merci de plier et ficeler les cartons .
maximum : 0,5 m3



papiers



briques alimentaires



emballages métalliques
et couvercles de bocaux



emballages en
carton



sachets, filets et
films plastiques



emballages plastiques
divers



bouteilles et flacons
plastiques



pots et barquettes

Je n'imbrique pas mes emballages, comme cela les capteurs séparent de suite le carton du plastique !

L'astuce de Francis,
agent valoriste

Le non respect du règlement de collecte est passible d'une amende prévue pour les contraventions de deuxième classe. Le règlement est disponible sur : http://smtc68.fr/reglement_coll.html



LES BIODÉCHETS



fruits et légumes pourris



pain rassis



poissons et fruits de mer



mouchoirs et essuie-tout/mains en papier



cendres froides et sciures propres



viandes et os



filtres à café et sachets de thé



épluchures et coquilles



restes de repas



plantes et fleurs d'intérieur fanées

Les déchets verts sont à réutiliser dans votre jardin (p14) ou à déposer en déchèterie.



Pour obtenir les sacs, renseignez-vous auprès de votre mairie.

Les sacs autorisés ont le label **OK Compost**



L'astuce de Michel de Bitschwiller



Je ne double pas mon sac, je mets un essuie-tout au fond si jamais il y a du jus et après, le tout au bac bio !

En 2024, l'objectif fixé était d'atteindre 60 kg/hab/an : il est de presque 50 kg. Une légère augmentation mais pas de médaille sur le tri à la source des biodéchets !

Peut-être compostez-vous plus à la maison ?

Il reste tout de même encore trop de déchets alimentaires dans les poubelles grises. Et pourtant, au lieu d'être incinérés, ces déchets pourraient être compostés pour produire encore plus que les **1200 tonnes** de compost produites en 2024 !

LES EMBALLAGES EN VERRE



 **Sans les bouchons**
Pas de vaisselle



Flacons de parfums,
sticks

Pots, bocaux

Bouteilles

58 points d'apports volontaires sur tout le territoire, au minimum 1 par commune. Le verre que vous triez est recyclé à 100% en France !

LES ORDURES MÉNAGÈRES RESIDUELLES



Ce qui ne va ni au tri, ni aux biodéchets, ni au verre, ni au textile et ni en déchèterie : litières, couches, vaisselle cassée, textiles hygiéniques (couches, serviettes,...)



Attention, seul le volume de votre bac est collecté : le surplus n'est pas collecté



Sacs de 30L MAX



Je suis civilisé, je dépose mes déchets **DANS** le conteneur!

LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRES



TRI uniquement en VRAC!



LE TEXTILE



Maroquinerie



Vêtements et tissus

Chaussures par paire

Propres et secs

Tous les textiles d'habillement, linge de maison et chaussures usagés peuvent être rapportés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs, les chaussures liées par paire, dans **des sacs fermés**.

<https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>

Vos vêtements, linge de maison et chaussures rapportés dans les bornes de collecte seront majoritairement reportés ou recyclés.

LES JOURS DE COLLECTES DANS VOTRE COMMUNE



Je sors mon bac ou mes sacs de tri la veille de la collecte !

Toutes les semaines

Collecte des **BIODÉCHETS**

Toutes les deux semaines

Collecte des **ORDURES MÉNAGÈRES** *

Collecte du **TRI (sacs jaunes)**

Sa 1 Jour de **RATTRAPAGE** des collectes des jours fériés (Sa = Samedi)



* Les centres villes de Cernay et de Thann et les grands ensembles collectifs sont collectés toutes les semaines.



LUNDI

Bourbach-le-Bas, Bourbach-le-Haut, Leimbach, Rammersmatt, Roderen, Uffholtz, Wattwiller

Janv.	6	13	20	27		Juill.	7	14	21	28	
Fév.	3	10	17	24		Août	4	11	18	25	
Mars	3	10	17	24	31	Sept.	1	8	15	22	29
Avril	7	14	21	28		Oct.	6	13	20	27	
Mai	5	12	19	26		Nov.	3	10	17	24	
Juin	2	9	16	23	30	Déc.	1	8	15	22	29

Collecte des biodéchets tous les lundis

MARDI

Bitschwiller-lès-Thann, Steinbach, Vieux-Thann, Willer-sur-Thur

Janv.	7	14	21	28		Juill.	1	8	15	22	29
Fév.	4	11	18	25		Août	5	12	19	26	
Mars	4	11	18	25		Sept.	2	9	16	23	30
Avril	1	8	15	22	29	Oct.	7	14	21	28	
Mai	6	13	20	27		Nov.	4	11	18	25	
Juin	3	10	17	24		Déc.	2	9	16	23	30

Collecte des biodéchets tous les mardis

MERCREDI Thann *

Janv.	Sa ₄	8	15	22	29	Juill.	2	9	16	23	30
Fév.	5	12	19	26		Août	6	13	20	27	
Mars	5	12	19	26		Sept.	3	10	17	24	
Avril	2	9	16	23	30	Oct.	1	8	15	22	29
Mai	7	14	21	28		Nov.	5	12	19	26	
Juin	4	11	18	25		Déc.	3	10	17	24	

 Collecte des biodéchets tous les mercredis

* Le centre-ville est collecté en ordures ménagères tous les mercredis

JEUDI Aspach-le-Bas, Aspach-Michelbach, Burnhaupt-le-Bas Burnhaupt-le-Haut, Schweighouse/Thann

Janv.	2	9	16	23	30	Juill.	3	10	17	24	31
Fév.	6	13	20	27		Août	7	14	21	28	
Mars	6	13	20	27		Sept.	4	11	18	25	
Avril	3	10	17	24		Oct.	2	9	16	23	30
Mai	Sa ₃	8	15	22	29	Nov.	6	13	20	27	
Juin	5	12	19	26		Déc.	4	11	18	Sa ₂₇	

 Collecte des biodéchets tous les jeudis

VENDEDI Cernay **

Janv.	3	10	17	24	31	Juill.	4	11	18	25	
Fév.	7	14	21	28		Août	1	8	15	22	29
Mars	7	14	21	28		Sept.	5	12	19	26	
Avril	4	11	18	25		Oct.	3	10	17	24	31
Mai	2	9	16	23	30	Nov.	7	14	21	28	
Juin	6	13	20	27		Déc.	5	12	19	26	

 Collecte des biodéchets tous les vendredis

** Le centre-ville est collecté en ordures ménagères tous les vendredis



Vos déchets voyagent à proximité



DEUX DÉCHÈTERIES

ASPACH – MICELBACH  27 RUE DES GENÊTS

Horaires d'ouverture :



Du lundi au samedi



1^{er} octobre
au 31 mars 9h - 12h15 / 13h30 - 16h45



1^{er} avril au
30 septembre 9h - 12h15 / 13h30 - 17h45

WILLER-SUR-THUR  2 RUE DE LA GARE

Horaires d'ouverture :



Lundi

Mercredi, vendredi, samedi

13h30 - 17h15

9h - 12h15 13h30 - 17h15



Les déchèteries sont fermées les jours fériés,
les 24 et 31 décembre après-midi.

En cas d'alerte météorologique orange/rouge annoncée par la Préfecture les
horaires peuvent évoluer. Infos en direct sur :



Syndicat Mixte de Thann Cernay 



INTERDITS EN DECHETERIE

Déchets professionnels (AVEC BADGE VERT), les bouteilles de gaz, les pneus,
l'amiante-ciment, les bouteilles d'hélium non percées, le mercure,
les traverses de chemin de fer.

Liste non exhaustive



L'accès aux véhicules professionnels et aux véhicules de plus de 5 m³ à l'aide du badge vert est soumis à autorisation.
Demande via courriel à contact@smtc68.fr



A LA DECHETERIE :

Je m'organise avant de venir en déchèterie. Je me munis de mon badge personnel. Je prétrie mes déchets.

En déchèterie, je présente mon badge (**le prêt du badge est interdit**), j'écoute les consignes des agents valoristes. Je dépose mes déchets dans les bennes appropriées.

Maximum : 24 entrées par an et 5m³ par jour, cumulées sur les deux déchèteries. Toute entrée supplémentaire est facturée 10 €, à régler au bureau du SMTC.

L'accès est autorisé à tout véhicule de tourisme avec ou sans remorque, aux camionnettes non professionnelles d'un **volume inférieur à 5 m³ et d'une longueur maximale de 8 m.**

Un dépassement ? Je contacte le SMTC pour un rendez-vous !

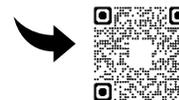


LES DÉCHETS SONT À DÉPOSER EN VRAC ! TOUT SAC DEVRA ÊTRE PRÉSENTÉ OUVERT.

Il est interdit d'utiliser les sacs de tri jaunes pour les dépôts en déchèterie et pour tout usage autre que celui de la collecte des emballages à domicile.

Un doute, un complément, je consulte : www.smtc68.fr

Règlements des déchèteries

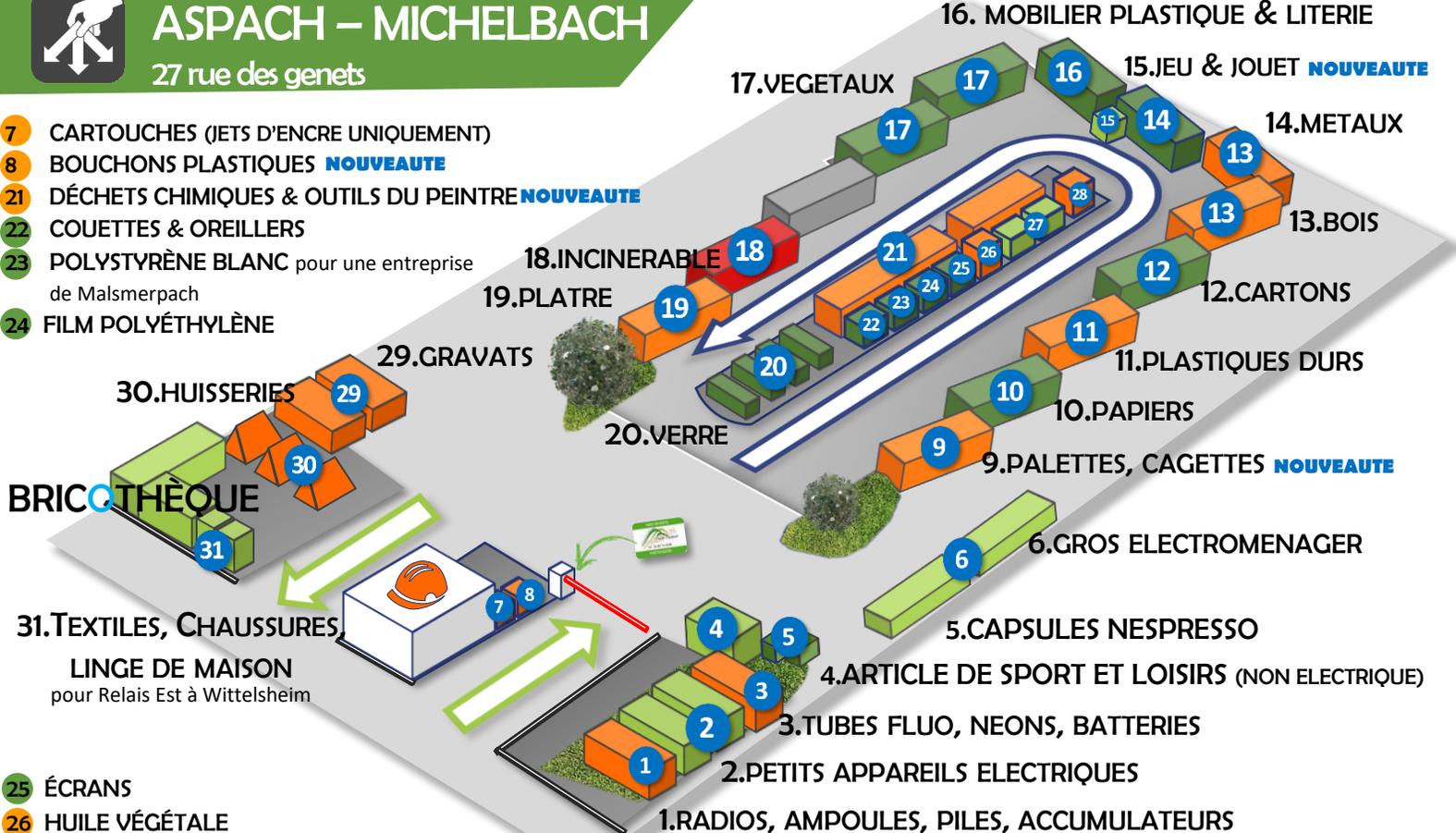




ASPACH – MICHEL BACH

27 rue des genets

- 7 CARTOUCHES (JETS D'ENCRE UNIQUEMENT)
- 8 BOUCHONS PLASTIQUES **NOUVEAUTE**
- 21 DÉCHETS CHIMIQUES & OUTILS DU PEINTRE **NOUVEAUTE**
- 22 COUETTES & OREILLERS
- 23 POLYSTYRÈNE BLANC pour une entreprise de Malsmerpach
- 24 FILM POLYÉTHYLÈNE



- 25 ÉCRANS
- 26 HUILE VÉGÉTALE
- 27 ARTICLES DE BRICOLAGE ET JARDINAGE (THERMIQUE)
- 28 HUILE MINÉRALE



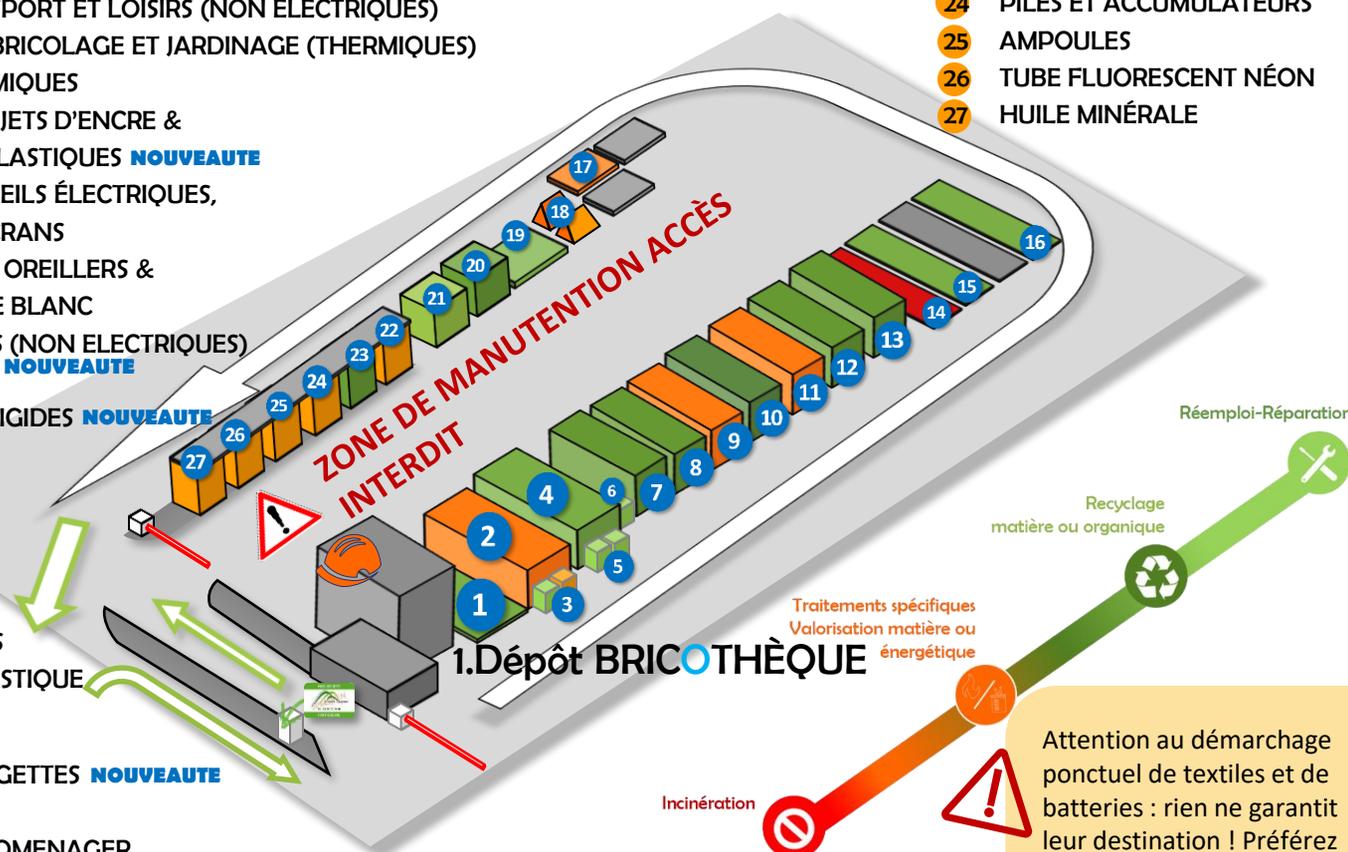


WILLER-SUR-THUR

2 rue de la gare

- 1 ARTICLES DE SPORT ET LOISIRS (NON ÉLECTRIQUES)
ARTICLES DE BRICOLAGE ET JARDINAGE (THERMIQUES)
- 2 DECHETS CHIMIQUES
- 3 CARTOUCHES JETS D'ENCRE &
BOUCHONS PLASTIQUES **NOUVEAUTE**
- 4 PETITS APPAREILS ÉLECTRIQUES,
BATTERIES, ECRANS
- 5 COUETTES OU OREILLERS &
POLYSTYRENE BLANC
- 6 JEUX & JOUETS (NON ELECTRIQUES)
NOUVEAUTE
- 7 BOIS
- 8 PLASTIQUES RIGIDES **NOUVEAUTE**
- 9 PLATRE
- 10 PAPIERS
- 11 GRAVATS
- 12 METAUX
- 13 CARTONS
- 14 INCINERABLES
- 15 MOBILIER PLASTIQUE
& LITERIE
- 16 VEGETAUX
- 17 PALETTES, CAGETTES **NOUVEAUTE**
- 18 HUISSERIES
- 19 GROS ELECTROMENAGER
- 20 VERRE
- 21 TEXTILE

- 22 HUILE VÉGÉTALE
- 23 CAPSULES DE CAFÉ
- 24 PILES ET ACCUMULATEURS
- 25 AMPOULES
- 26 TUBE FLUORESCENT NÉON
- 27 HUILE MINÉRALE



Attention au démarchage ponctuel de textiles et de batteries : rien ne garantit leur destination ! Préférez un dépôt en déchèterie !

UN TRÉSOR DANS VOTRE JARDIN !

2000 tonnes de végétaux arrivent chaque année en déchèterie !

Savez-vous qu'ils sont avant tout une ressource qui peut enrichir vos sols ?



Au printemps, je tonds malin !

Je garde une zone non tondue au pied de mes arbres et dans un coin de mon jardin.

Pour un beau gazon, je tonds à 80 mm.

À l'automne, je broie, je paille et je composte: cela m'évite la déchèterie et je protège mon jardin pour l'hiver.

+ de détails : <https://www.sm4.fr/un-tresor-dans-votre-jardin.htm>



Besoin d'un broyeur ? Empruntez-le !

En 2024, le SMTC a acheté 2 broyeurs thermiques avec le soutien financier de l'ADEME et du SM4. Ils sont actuellement gérés par les mairies de **Rammersmatt** et **Wattwiller**, **contactez-les pour plus d'infos!**

L'association **ACCES** possède également des broyeurs électriques



www.acces.lautre.net

Des nouvelles des Eco-jardiniers !

En mars 2024, 19 jardiniers amateurs, et habitants de la CCVSA et du SMTC ont terminé leur formation d'éco-jardiniers. Ils ont décidé de créer une association afin de transmettre leurs connaissances sur le jardinage au naturel. Ils seront présents en 2025 sur les manifestations de nos territoires. (smtc68.fr) Venez les rencontrer !



L'astuce de Catherine, éco-jardinière

Je récupère mes branchages de taille et j'en fais une clôture de benjes : ça nourrit mon sol !

NOS SERVICES

MATERIEL DE PRE-COLLECTE

Le SMTC fournit les bacs de tri et de biodéchets, ainsi que les bioseaux ! Bac cassé, le SMTC le répare ou le remplace gracieusement*. Seul son nettoyage est à votre charge ! La redevance comprend la fourniture des sacs de tri (2 rouleaux/personne/an – sauf accès aux points d'apports volontaires) et des sacs de biodéchets (2 rouleaux/personne/an).



Les tarifs des différentes prestations sont sur

➔ <https://smtc68.fr/demarches.html>

*Sauf dégradation volontaire

SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE

Gaspillage alimentaire, le devenir de nos déchets, ... des thématiques pour lesquelles nos animateurs interviennent dans vos classes avec des outils pédagogiques !

➔ <https://smtc68.fr/animations.html>

VOTRE ECO-MANIFESTATION

Associations, collectivités : votre Eco-manifestation ! Pour tous événements sportifs ou gourmands, touristiques, festifs ou culturels : Nous sommes là pour vous **accompagner** dans la **réduction de vos déchets** !

Contactez-nous dès les réunions préparatoires.

Nous serons à vos côtés !

Accompagnement de l'équipe organisatrice dans la réduction des déchets ;

Formation de bénévoles sur le tri et la réduction des déchets ;

Mise à disposition **d'outils de sensibilisation** au tri pour le public ;

Mise à disposition de **bacs de collecte** (3 flux) ;

Collecte et traitement des déchets de la manifestation.



Et pourquoi pas une kermesse Zéro déchet ?



LA FACTURATION

CODE DE L'ENVIRONNEMENT L541-2 : Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion. Tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers.

Sur le territoire du SMTC, la prise en charge financière des déchets des ménages et assimilés se fait par la redevance, c'est-à-dire que **l'usager doit se déclarer auprès du SMTC**. Tout propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit ou non, de manière permanente ou saisonnière est considéré comme un usager.

La redevance se compose **d'une part fixe et d'une part variable**. Elle est annuelle et fait l'objet d'un envoi en juin et un en novembre.

La part fixe correspond à un droit d'accès à l'ensemble des services de gestion des déchets du SMTC. Le montant de la facture dépend du **volume du bac gris** mis à votre disposition et de la **fréquence de collecte**.

Les tarifs sont votés annuellement par chaque Communauté de Communes adhérente. Ils sont disponibles sur les sites internet des collectivités.

Volume en litres \ Nombre de personnes	60	80	120	140	180	240
1 - 2	[Green]					
3	[Green]	[Green]	[Green]	[Green]	[Green]	[Green]
4 - 5	[Green]	[Green]	[Green]	[Green]	[Green]	[Green]
6	[Green]	[Green]	[Green]	[Green]	[Green]	[Green]
7	[Green]	[Green]	[Green]	[Green]	[Green]	[Green]
+ de 7	[Green]	[Green]	[Green]	[Green]	[Green]	[Green]

Nous vous invitons à déclarer tout changement de situation **dans les 2 mois** conformément au règlement de facturation avec formulaire et justificatif à l'appui (acte de vente, bail, état des lieux de sortie ou d'entrée).



A défaut de signalement dans ce délai, la facture reste redevable par l'usager.

Un changement : rendez-vous sur notre site internet à la page suivante:



<https://www.smtc68.fr/habitant.html>



En cas de construction neuve, pensez à vous rapprocher de nos services afin que nous puissions vous livrer des bacs avant votre emménagement.

Professionnels : vous souhaitez adhérer au service public ? Contactez nous pour les modalités.

Bailleur : vous avez l'obligation d'informer vos locataires sur les modalités de collecte.

Le règlement de facturation est consultable sur : <http://smtc68.fr/demarches.html>



INFOS PRATIQUES



UN SOUCI DE COLLECTE ? UN DOUTE SUR LES CONSIGNES DE TRI ? UN BADGE PERDU ? UN BAC CASSÉ ?

SYNDICAT MIXTE DE THANN CERNAY (SMTC)

Accueil

31 rue des Genêts 68700 Aspach-Michelbach

lundi : 9h00-12h30 et 13h30-18h00

mardi : 8h30-12h30 et 13h30-16h00

mercredi : 8h30-12h30

jeudi : 8h30-12h30

vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-16h00 (sur RDV)

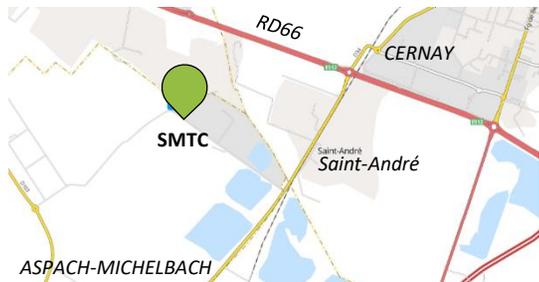
📞 **03 89 75 29 05**

✉ contact@smtc68.fr

UN DÉCALAGE DE COLLECTE ? NOS INFOS EN DIRECT



Syndicat Mixte de Thann Cernay



VOUS HABITEZ BURNHAUPT-LE-BAS OU BURNHAUPT-LE-HAUT

VOUS EMMÉNAGEZ OU DÉMÉNAGEZ ? LA TAILLE DE VOTRE FOYER CHANGE ?

VOUS AVEZ BESOIN D'UN BADGE ?

📞 **Burnhaupt-le-Bas** : 03 89 48 70 61

📞 **Burnhaupt-le-Haut** : 03 89 48 70 58

VOUS HABITEZ LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE THANN CERNAY (CCTC)

VOUS EMMÉNAGEZ OU DÉMÉNAGEZ ? LA TAILLE DE VOTRE FOYER CHANGE ?

VOUS AVEZ DES QUESTIONS CONCERNANT VOTRE FACTURE ?

📞 **03 67 27 06 54**

✉ facturation@smtc68.fr

VOUS AVEZ BESOIN DE SACS ?

Vérifiez les modalités de retrait auprès de votre **MAIRIE**.

RETROUVEZ TOUTES NOS INFORMATIONS

🌐 www.smtc68.fr